Les nouveaux compteurs « communicants », linky, Gazpar, ...et Cie

CE N'EST PAS FIABLE, RISQUES TECHNIQUES

C'EST UNE INTRUSION MAJEURE DANS VOTRE VIE PRIVEE

VOS FACTURES VONT AUGMENTER

IL Y A DES RISQUES POUR VOTRE SANTE

C'EST UN CHANGEMENT INUTILE ET DANGEREUX

VOUS POUVEZ REFUSER

Danger et Insécurité

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) depuis le 31 mai 2011, classe "cancérogènes possibles" (Groupe 2B) les rayonnements issus de la téléphonie mobile, du wi-fi, du CPL, des radiofréquences, des hyperfréquences, etc...

La Ligue des Droits de L'Homme demande un moratoire sur le déploiement du Linky.

Assurance

La plupart des assurances excluent de leur couverture les dommages causés aux biens et aux personnes par les champs et ondes électromagnétiques.

Responsabilité

Les compteurs électriques appartiennent aux collectivités territoriales. De ce fait, c'est le Maire ou le Président de la collectivité territoriale qui est responsable en cas d'incident. Les propriétaires et/ou locataires voulant malgré l'opposition de leur collectivité accepter ce type de compteur devraient avoir obligation de décharger celle-ci de toute responsabilité. Cette décharge devrait être faite par écrit, avec l'attestation de son assureur pour la prise en charge des risques courus. L'assureur qui assure la mairie peut spécifier cette clause.

Vie privée

Des "pirates" sont déjà capables d'utiliser des failles de sécurité, d'intercepter et de modifier les communications émises par les compteurs communicants.

Une affaire de santé publique

Si les vieux compteurs sont remplacés par des compteurs "communicants", parfois appelés "intelligents" il y aura émission de radiofréquences autour de tous les circuits électriques des habitats concernés. En effet, le compteur associé au Courant Porteur en Ligne (CPL) envoie des radiofréquences dans les circuits électriques et de ce fait il y a émission d'ondes classées potentiellement cancérigènes par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) depuis 2011. Les installations électriques n'étant pas blindées, le risque sanitaire devient important, notamment pour les enfants en bas âge, les personnes sensibles, les femmes enceintes, les personnes âgées, les malades, les porteurs de prothèses médicales, ou bien toute personne en état de sommeil.

L'installation du système Linky engendre une exposition continue à laquelle il est impossible de se soustraire.

Les données personnelles transmises en CPL sont envoyées par les airs par ondes pulsées en hyperfréquences par des « concentrateurs » de quartiers qui augmentent aux alentours des habitations l'exposition à des champs électromagnétiques toxiques.

Rappels :
- depuis le 9 février 2015, la loi n° 2015-136 dite "Abeille" interdit le wi-fi dans les crèches et le limite dans les écoles.

Économies d'énergie

Les compteurs proposés ne sont pas facilement "lisibles en temps réel" par les consommateurs, à moins de payer un supplément pour pouvoir étudier sa consommation. La prise de conscience indispensable de la limitation du gaspillage des énergies, au fil du temps, n'est pas améliorée avec ces nouveaux compteurs.

Dans d'autres pays

La multiplication des sites de production électrique (éolien, solaire, etc...) est parfaitement compatible avec les compteurs actuels. Et l'Allemagne, tant de fois citée pour le développement des énergies renouvelables, a décidé de retirer ces compteurs dits "intelligents" en février 2015. Une étude d'impact menée aux États-Unis est très parlante : effets cancérogènes avérés dans un laps de temps très court. Plus de 36.000 compteurs de ce type ont été désinstallés dans des foyers canadiens, ainsi qu'en Autriche et en Belgique au regard de ces risques.

Vous trouverez plus d'informations sur internet :

Generation Ondes
https://noondes91.wix.com/noondes91
https://noondes91.wixsite.com/noondes91/information
https://noondes91.wixsite.com/noondes91/agenda-lecteurs
https://noondes91.wixsite.com/noondes91/courriel-lecteur-un